## Mairie de Sourdon I

2 rue Carnot
80250
20 03 22 41 44 13 © 03 22 41 44 13
Mairie65@orange.fr
Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton d'AILLY SUR NOYE

## CONVENTION DE RESERVATION ET DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LA COMMUNE DE SOURDON

(A établir en deux exemplaires)

Bruno MARTIN

**)**: 06.86.71.03.32

Il est convenu entre :	iria da SOUDDON, raprásan	té par Monsieur Jacky SZYROKI, Maire				
Et	irie de SOUKDON, represen	te par Monsieur Jacky SZI KOKI, Maire				
Le Locataire mention	né ci-dessous					
Coordonnées du Locataire :						
	•••••					
	•••••					
		téléphone				
La réservation et la lo	ocation de la salle polyvalente c	le la Commune de SOURDON				
		inclus				
Aux conditions fixées le 25/10/2018 et le 11	-	seil Municipal réuni le 02/08/2016, le 22/09/2016,				
Le Locataire s'engage	e à réserver, louer, la salle poly	valente et de ce fait :				
1. Le Locataire fourn	nira un chèque d'un montant	de 90 €uros libellé à l'ordre du Trésor Public au				
		restitué en cas de désistement), il réglera le solde				
		ué avec l'adjoint en charge de la salle des fêtes.				
		'entrée un chèque de caution de 400 €uros qui lui				
		ditions de location ont été respectées.				
		d'assurances couvrant les risques locatifs à partir				
	usqu'à la restitution de celles-					
~	-	lations d'électricité, de gaz et de chauffage.				
-	age à respecter les normes d'h	ygiène et de sécurité (ne pas dépasser l'effectif de				
235).						
cuisinière, réfrigérate	eurs, chambre froide, congé teurs etc) tout matériel dé	ériel mis à disposition (tables, chaises, vaisselle, élateurs, lave-vaisselle, micro-onde, percolateur, térioré ou manquant sera facturé à sa valeur de				
6. Le Locataire veille	era à ce que personne ne fum	e dans la salle. Pour ne pas troubler le repos des				
habitants de la Comm	une, sont interdits les bruits p	provenant de tirs ou de pétards. L'usage de sono,				
instruments de musiq	ue doit faire l'objet de précauti	ons suffisantes pour ne pas déranger le voisinage.				
-		ée et de sortie, le relevé des compteurs avec le				
responsable de la salle	e des fêtes, il mentionnera les $\epsilon$	éventuelles observations au dos de la convention.				
8. Le Locataire s'enga	age à ne pas louer la salle pour	une tierce personne qui serait l'utilisatrice.				
9. Le Locataire s'enga	age à rendre la salle et ses anne	exes aussi propre et rangée qu'à son arrivée.				
10. Le Locataire n'uti	lisera la salle que deux ou trois	s jours au maximum tout compris.				
		À SOURDON le				
Le Locataire.	Le Maire,	Le 1 <sup>er</sup> Adjoint				

Jacky SZYROKI

**2**: 03.22.41.44.20

06.18.24.08.07

« Lu et approuvé »

## RELEVÉS DES COMPTEURS

Désignation	Habitant SOURDON	Extérieur SOURDON	TOTAL
Cérémonie familiale	180 €	300 €	
Location petite salle Vin d'honneur	60 €	100 €	
Réunion		20 €	
Location par douzaine :  Couverts Verres Assiettes	5 € X=	5 € X=	
Compteur Gaz :  Arrivée :  Départ :  Coût total :	10.50 € X=	10.50 € X=	
Compteur Électrique :  Arrivée :  Départ :  Coût total :	0.60 € X=	0.60 € X=	
		TOTAL en €	

Observation à l'arrivée :			
Observation au départ :			
-	 	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
•••••			

Le Locataire. Le Maire, « Lu et approuvé » Jacky SZYROKI